# Compte rendu de la séance du 09 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf mars à 18 heures 30 le conseil municipal de la commune de Villefranche de Conflent régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes.

Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Monsieur Dominique OSTER, Monsieur Gilles ROBERT

Représentés : Monsieur Julien AUDIER-SORIA par Benoît MENE, , Madame Frédérique LATOUR par Monsieur Patrick LECROQ, Madame Dominique LIMOUZY par Rose-Marie SORIA, Monsieur Joel MENE par Dominique OSTER

Secrétaire de la séance : Gilles ROBERT

## Ordre du jour:

Ordre du jour :

- Approbation du CR du 27 janvier 2022
- Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L2122.22 du CGCT :
  - DM\_001\_2022: Appel (jugement rendu par le TA de Montpellier instances n°1902955 et n°2000364)
  - DM\_002\_2022 : DIA soumis droit préemption 29 rue St Jacques
  - DM\_003\_2022 : DIA soumis droit préemption 34 rue St Jacques
  - DM\_004\_2022: Location 23 rue St Jacques appartement n°9
- Personnels : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
- Tarifs 2022 : Régie des remparts
- Tarifs 2022 : Régie des Gîtes Salle des Fêtes, Régie des photocopies, location Bâtiments Communaux
- Tarifs 2022 : occupation domaine public, cimetière, cave...
- Création marché de producteur
- Tarifs 2022 : Régie horodateurs, domaine public et marché de producteur
- Demande de subvention : DETR, DSIL, microprojet transfrontalier
- 71 rue Saint jean : Remboursement frais EDF
- Résolution d'intention pour la récupération de domanialité sur le chemin Sainte-Eulalie
- Questions diverses
  - Centre d'examen de santé
  - divers

#### APPROBATION COMPTE RENDU - SEANCE DU 27 JANVIER 2022 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance du 27 janvier 2022 et l'émarge.

#### **DECISIONS MUNICIPALES:**

du 28 janvier 2022:

Objet : Appel (jugement rendu par le TA de Montpellier instances n°1902955 et n°2000364) DM 001 2022 Vu le jugement au TA de Montpellier, un appel a été interjeté devant la Cour Administrative d'appel de Marseille. La requête en appel doit être présenté par un avocat, Maître Frédéric BONNET est désigné pour défendre et représenter les intérêts de la commune.

#### du 22 février 2022 :

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner soumis à un droit de préemption urbain : parcelle B99 DM 002 2022 L'immeuble cadastré B99, 29 rue Saint Jacques, d'une superficie de 375ca ne représentant aucun intérêt pour la commune peut être vendu librement.

#### du 24 février 2022:

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner soumis à un droit de préemption urbain : parcelle B179 DM 003 2022 L'immeuble cadastré B179, 34 rue Saint Jacques, d'une superficie de 139ca ne représentant aucun intérêt pour la commune peut être vendu librement.

#### du 28 février 2022 :

## Objet: HINSBERGER Laureen - location 23 rue Saint Jacques n°9 DM 004 2022

Article 1 : Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Madame HINSBERGER Laureen pour la location de l'appartement n°9 sis au 23 rue Saint Jacques à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, moyennant un loyer mensuel de 550 €.

## Délibérations du conseil:

# Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (DE 009 2022)

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : Agent de développement

• Durée des contrats : 12 mois

• Durée hebdomadaire de travail : 30 heures

Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Un accord unanime a été donné

## TARIFS REGIE DES REMPARTS 2022 ( DE 010 2022)

Vu la délibération DE\_076\_2021 du 16 novembre 2021 relative aux tarifs 2021 Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs suivants pour l'année 2022 :

## **REGIE DES REMPARTS:**

#### Entrée des remparts :

- adulte : 5.00 €

- Enfant (de 5 à 10 ans inclus) 2.00 € (gratuit moins de 5 ans accompagné des parents)

- Groupes scolaires : 2.00 €

- groupe adulte visite libre à partir de 10 personnes : 4.00 €

- Réduit : 4.50 €

Réduit : 11-18ans, étudiants, pass-découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, accompagnant carte ambassadeur et client des partenaires)

#### Visites commentées :

Prix par	Durée	De 15 à 30	De 31 à 50	scolaires	Visite individuelle
participant		participants	participants		
La ville, l'église et les remparts	1h30	7.00 €	6.00 €	4.00 €	/
Les remparts	1 h	5.50 €	4.50 €	3.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10ans)
La ville et l'église ou ville et remparts	1h	5.50 €	4.5 0€	2.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10ans)
Chasse au trésor ou jeu de piste		Dès la maternelle	e	4.00 €	/
Visite spéciales		/		/	10.00 € 8.00 € réduit 4.50 € Enfant (5 à 10ans)
Visite VIP (tarif unique) de 2 à 4 personnes			40.00 €		
Murder Party+ de 10 à 15 participants			30.00 €		

#### Convention Office de Tourisme Intercommunal :

#### Pour le billet commun sites de Villefranche de Conflent:

Billets vendus par l'OTI commission de 8%. L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

	Tarifs pour OT billet commun
Adultes	4,14 €
5-10ans inclus	1,38 €
Moins de 5 ans	gratuit

Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets et de prestations pour le compte d'un tiers (groupe et séjour Train Jaune UNESCO, commission 6%). La régie des Remparts établira une facture pour le montant net avec annexe sur laquelle apparaîtra la commission.

Objet de la prestation	Tarif	Conditions de l'offre : départ garanti	Si départ non garanti, précisez les conditions à respecter
Visite guidée des remparts, de l'église Saint Jacques et du village de Villefranche-de- Conflent	Tarif Adulte : 5,64 € Tarif Enfant (5 à 10 ans) : 4,70€ Gratuit moins de 5ans	Du lundi au vendredi à partir de 2 visiteurs	Réservation de la prestation 15 jours avant la date du séjour Dates du séjour : -du 28 juin au 4 juillet -du 1 au 7 novembre
Visite libre avec audioguides	Tarif Adulte: 5,64 € Tarif Enfant (5-10ans): 4,70€ Gratuit moins de 5 ans	Le samedi et le dimanche	Réservation de la prestation 15 jours avant la date du séjour Dates du séjour : -du 28 juin au 4 juillet -du 1 au 7 novembre

Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets pour le compte d'un tiers (entrées individuels Remparts, commission 8%; pour les groupes commission de 6%) Billets vendus par l'OTI L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

Individuels Visite Libre	
Adulte (Plein Tarif)	4.60€
léduit (11-18ans, étudiants, pass découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, clients des partenaires)	4.14€
Enfants (5 à 10 ans inclus)	1.84€
Moins de 5 ans gratuit	Gratuit

Individuels Visite Guidée	Adultes	Réduits	Enfants de 5à10ans inclus
Remparts	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Ville église ou Ville remparts, ou visite guidée d'1h	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Visites spéciales	9,20 €	7,36 €	4,14 €

<b>Groupes Adultes</b>	Tarif /personne
Entrée des Remparts (visite libre)	Tarif Adulte : 3,76 € à partir de 10 personnes
Visite guidée ville, église, remparts	Groupes (15 à 30 personnes) : 6,58 € Groupes (31-50 personnes) : 5,64 €
Visite guidée des remparts ou ville, église ou ville, remparts ou visite guidée d'1h	Groupes (15 à 30 personnes) : 5,17€ Groupes de (31 à 50 personnes) : 4,23€

#### Plateforme billetterie en ligne PATRIVIA:

Billets vendus par PATRIVIA commission de 20%. PATRIVIA reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement.

	Tarifs	
Adultes	4€	
5-10ans inclus	1,60 €	
11-17 ans inclus	3.60 €	
Moins de 5 ans	Gratuit	

#### Location MP4

- 4.50 € pour les personnes possédant la carte handicapée (soit entrée des remparts au tarif réduit)
- 7.0 0€ pour les personnes ne possédant pas la carte handicapée (soit 5 € l'entrée+ 2 € le MP4)
- 6.50 € pour les personnes se présentant avec le pass- intersite
- 2.00 € guide sonore

#### **Boutique:**

- Cartes postales : 0.40 €
- Monnaie de Paris : 2.00 €
- Enveloppe pré-timbrée : 1.00 €
- Empreinte Vauban: 1.00 €
- Carnet à spirale Vauban : 1.00 €
- Canon taille-crayon, chevalier taille-crayon et canon porte clés : 5.00 €
- Carte Plus beaux Villages de France: 8.00 €
- Livre Plus Beaux Villages de France années précédentes : 9.90 €
- Livre Plus Beaux Villages de France année en cours : 16.95 €
- Livre Villefranche de Conflent : 9.00 €
- Livre Villefranche de Conflent sentinelle des Pyrénées : 7.90 €
- Livret Exposition Vauban: 3.00 €
- Les fortifications de Vauban racontées aux enfants (la petite boite) : 4.60 €
- Fiche Rando: 1.00 €
- Livre La violoncelliste de Henri Gourdin: 17.00 €
- Carte Delory: 2.00 €
- Fiche randonnée : 1 €
- Livre Les tours à signaux : 3.50 €
- Livre La belle époque dans les PO : 3.50 €
- Livre L'Art Roman en Conflent : 3.50 €
- Livre Les mystères de l'Orient des Pyrénées : 3.50 €
- Livre Les Remparts de Villefranche de Conflent : 3.50 €
- Ecocup:1€

#### Un accord unanime a été donné

# TARIFS 2022 - Régie des Gîtes, Salle des Fêtes, régie des photocopies, Locations Bâtiments Communaux (DE 011 2022)

Vu la délibération DE\_060\_2021 du 15/09/2021 relative aux tarifs 2021 de la Régie des Gîtes, Salle des Fêtes, Régie des photocopies et location Bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

#### **REGIE DES GITES:**

Chambre n°1 et 2 : 20 € la nuit et 15 € si la location est supérieure ou égale à 8 nuits

#### REGIE SALLE DES FETES

Considérant que la salle des fêtes est utilisée par la municipalité et ses partenaires institutionnels, ainsi que par le collectif tiers lieux, son utilisation en est donc plus limitée. Monsieur le Maire propose que celle-ci soit réservée aux habitants de la commune. On entend par habitant les propriétaires et locataires à l'année, ainsi que leurs ascendants et descendants directs.

Pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes une convention sera signée entre le locataire et la municipalité, pour le collectif Laclé, une convention spécifique sera signée entre le collectif et la municipalité, qui réglementera les conditions d'utilisation ainsi que les remboursements de frais de fonctionnement au prorata de son utilisation.

Pour tenir compte de l'augmentation de l'énergie le montant de la location du 01/10 au 30/04 sera augmenté de 20 euros.

Les autres tarifs restent inchangés à savoir

### **REGIE DES GITES - SALLE DES FETES:**

Gîtes Saint Jean

Caution pour les Gîtes : 45 €

Taxe de séjour incluse

Gîtes nº1

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits	Prix à la saison (minimum 2 mois)	
uin et septembre 130 €		60 €	350 €	
Autres mois	155 €	70 €		

#### Gîtes nº4

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits	Prix à l'année ou pour la saison Minimum 2 mois
Juin et septembre	130 €	60€	350 €
Autres mois	155 €	70€	

#### Gîtes n° 2, 3 et 5

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	170 €	80 €
Autres mois	205 €	90€

#### Gîtes nº 6 et 7

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	185 €	/
Autres mois	220 €	/

Chambre n°1 et 2 : 20 € la nuit et 15 € dès la première nuit si la location est supérieure ou égale à 8 nuits Chambre Ancien hôpital militaire 38 rue saint Jean : 15 € la nuit

#### Gites Saint Jacques:

Caution pour les Gîtes : 50 €

Taxe de séjour incluse

Gîtes BOHER (8) et INFANTE (10)

Période	Prix	Pour 1	Prix	Prix	Prix	Prix	Prix	Prix à
	public à la	nuit	public	public	public	public	public	l'année ou
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	10.0010.0	•			Sec. 2000	1 1 1	100000
	semaine	supp.	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	à la saison
								(mini 2
								mois)
Haute saison/	348 €	50€	100 €	150€	200 €	250 €	300 €	
Hors saison						ACC-2014 (ACC-2014)	540000000 54000 54000	450 €
Moyenne saison	298 €	43 €	86€	127€	170 €	213 €	255 €	

#### Gîtes CASALS (9) et VAUBAN (11)

Période	Prix à la	Pour	Prix	Prix	Prix	Prix	Prix	Stage	Prix à	Prix au
	semaine	1 nuit supp.	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	Formation semaine	l'année ou à la saison (mini 2 mois)	mois hors saison
Haute saison Hors saison (de oct à mai)	427€	61€	122 €	183 €	244 €	305 €	366 €	300 €	550 €	650€
Moyenne saison	357 €	51€	102 €	153 €	204 €	255€	306 €			

Boutique 34 rue Saint Jean:

Tarif: 350 € mensuel

Les autres logements, maisons, studio et commerces loués à l'année, seront réactualisés en fonction des indices INSEE.

Draps linges de maison:

Location de draps (jeu complet pour 1 lit) : 6 €/lit

Location linge de toilette (1 drap de bain, 1 serviette, 1 gan par personne) : 3.5 €/personne

Location linge de maison (des torchons, serviettes de table, nappe): 3.5 €

Salle des Fêtes:

Location Week-end	Personnes Associatio commune	privées et ns de la	Autres Associations		
Période	Location	Caution	Location	Caution	
01/05 au 30/09	0 €	300 €	230 €	300 €	
01/10 au 30/04	50€	300 €	280 €	300	

Location Personnes A la journée Associatio commune		privées et ns de la	Autres	
Période	Location	Caution	Location	Caution
01/05 au 30/09	0 €	300 €	70€	300 €
01/10 au 30/04	50 €	300 €	120 €	300 €

Une convention spécifique sera signée entre le collectif la clé et la municipalité, qui réglemente les conditions d'utilisation ainsi que les remboursements de frais de fonctionnement au prorata de son utilisation.

#### REGIE DES PHOTOCOPIES

- 0.18 € la photocopie noir et blanc

#### Un accord unanime a été donné

## TARIFS 2022 - Occupation du domaine public, cimetière, cave (DE 012 2022)

Vu la délibération DE\_003\_2021 du 26/02/2021 relatives à l'occupation du domaine public

Considérant qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2022 les différents tarifs

Après avoir donné lecture des différents tarifs appliqués en 2021, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes TERRASSE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC:

#### Monsieur le Maire propose :

- D'augmenter le prix du m² de terrasse louée à 14 € soit
  - 2 240 € au lieu de 1 918 € la Terrasse (160 m²) CAFE LE CANIGOU
  - 1 652 € au lieu de 1 415 € la Terrasse (118 m²) LE VAUBAN
  - 4 256 € au lieu de 3 645 € la Terrasse (304 m²) EURL VILALONGUA
- D'augmenter de 150 € à 170 € la redevance pour l'emplacement de deux navettes pour la saison estivale (6 mois) pour le FORT LIBERIA
- La mise à disposition de l'espace devant la Porte de France, représentant une surface de 350 m² à l'association « La Charrette du Cady » pour un montant de 350 €. Une convention de mise à disposition réglementant son utilisation sera signée entre la mairie et le représentant de l'association « La Charrette du Cady »

Les autres tarifs restent inchangés à savoir

# <u>LOCATION PARKING (parking privé Petite Caserne)</u>, <u>GARAGES (54 rue Saint Jean) réactualisation en fonction des indices INSEE</u>:

- 59,46 € à l'année l'emplacement parking privé petite caserne
- 387.74 € à l'année le garage dans garage double, 54 rue Saint Jean

### **LOCATION REDUIT ET CAVE:**

- 41 € annuel la terrasse occupée, par LES GRANDES CANALETTES
- 41 € annuel le réduit occupé par LE CAFE LE CANIGOU, place du Génie
- 128 € annuel le réduit occupé par le CAFE LE CANIGOU, ancien local à huiles usagées
- 41 € annuel la cave occupée par M. SANTANACH, 64 rue Saint Jacques
- 128 € annuel la cave occupée par EURL VILALONGUA, place de l'église
- 138 € annuel la redevance pour l'occupation privative du domaine public concernant le Taxi
- 170 € par mois pendant la saison estivale, 2 emplacements place du Génie pour le FORT LIBERIA (navettes)
- 350 € pour la saison pour la mise à disposition de l'espace Porte de France à l'association « Les Charettes du Cady »

## **OCCUPATION DOMAINE PUBLIC:**

- 2 240 € la Terrasse (160 m²) CAFE LE CANIGOU
- 1 652 € la Terrasse (118 m²) LE VAUBAN
- 4 256 € la Terrasse (304 m²) EURL VILALONGUA

#### CIMETIERE:

- Terrain nu, concession cinquantenaire : 100 € le m²
- Caveau collectif en élévation, concession cinquantenaire : 1000 € le casier

Un accord majoritaire a été donné, vote OUI : 7 / 1 abstention (2 voix) de M. Benoît MENE

# MODIFICATION DES TARIFS REGIE DE RECETTES DES PARKINGS PAYANTS (DE 013 2022)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2333-87

Vu le code de la route,

Considérant que le stationnement des véhicules peut compromettre la sécurité et la commodité de la circulation sur ces parkings et que devant l'augmentation sans cesse croissante de la fréquentation touristique, la réglementation des conditions de stationnement doit être améliorées par l'institution de droits de stationnement,

Monsieur le Maire propose que le stationnement payant et que le système d'abonnement pour les habitants et les commerçants soient maintenu. Il propose que l'abonnement commerçant saisonnier et annuel soit équitable et le fixe à 75 euros.

article 1 : En application de l'article L2333-87 du code général des collectivités territoriales, il est institué une redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol à savoir, parking porte de France, Parking Porte d'Espagne et parkings longeant la RN116 (derrière l'église) article 2 :

Les usagers des emplacements mentionnés à l'article 1 er sont tenus de s'acquitter de la redevance de stationnement tous les jours, pour une période courant de 9 heures à 19 heures.

Dans la période quotidienne durant laquelle la redevance est exigée, la durée maximale de stationnement autorisé est de 10 heures.

#### article 3:

Le montant de la redevance de stationnement est fixé comme suit :

A - Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement (Régie de recettes parkings payants)

2h	2.00 €
4h	4.00 €
6 h	5.00 €
8 h	6.00 €
10 h	7.00 €
10h15	14.00 €

B- Le montant du forfait de post-stationnement est de 14 euros

#### Article 4:

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 une tarification et une durée spécifique sont applicables pour les habitants, commerçants et saisonniers par un système d'abonnement et délivrance d'une carte magnétique et badge :

- Abonnement annuel : 75 € pour les commerçants à l'année ou saisonnier par émission d'un reçu
- Abonnement saisonnier: 50 € pour les loueurs de meublés et des chambres d'hôtes par chambre ou par gîte (afin que les locataires puissent stationner gratuitement), les saisonniers, les employés et les propriétaires de résidences secondaires par émission d'un reçu

- En cas de perte ou de casse de la carte magnétique elle sera facturée 30 € par émission d'un reçu
- En cas de perte ou de casse du badge il sera facturé 10 € par émission d'un reçu
- Gratuité pour une voiture par foyer pour les résidents à l'année, au parking des Esplanades
- Gratuité pour les détenteurs de badges du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai inclus

Un accord unanime a été donné

# DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022 - Rénovation thermique (DE 014 2022)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les performances énergétiques du bâtiment sis au 71 rue Saint Jean, ne sont pas concluantes et les locataires ont des dépenses exorbitantes de chauffage. D'après le rapport de visite à domicile de l'équipe d'accompagnement aux économies d'énergie effectué par les services du conseil général il en ressort que la rénovation des fenêtres est primordiale.

De même pour les locaux de la Mairie, sis au 1 place de l'église, d'après le diagnostic effectué par Défi Energie et le PNR la rénovation des fenêtres est essentielle.

Afin d'augmenter les performances énergétiques il convient de réaliser la rénovation thermique avec le remplacement des fenêtres de ces deux bâtiments.

Le montant total des travaux s'élève à 30 187.50 € HT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui prévoit comme thématique la transition écologique des territoires et notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics.

A ce titre il est indispensable de bénéficier d'une subvention la plus élevée possible d'un montant de 80% Un accord unanime a été donné

# DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 - Sécurisation de la Cité (DE 015 2022)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la cité de VILLEFRANCHE DE CONFLENT, un des plus beaux villages de France, l'un des fleurons du réseau VAUBAN, vit de l'accueil touristique. Il précise que la cité accueille environ 640 000 visiteurs par an et que les incivilités sont en augmentation.

Afin de garantir la sécurité publique, je vous propose deux projets :

- De sécuriser la cité par une vidéoprotection : installation de 2 caméras autonomes nomades pour un montant de 22 231.00 € HT
- De sécuriser les rues de la cité par la pose de bornes escamotables automatique à chaque Porte de la Cité pour un montant de 27 611.50 € HT

Le montant total de ce projet s'élève à 49 842.50 euros HT.

Monsieur le Maire précise que ces achats peuvent être subventionnés par la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) qui prévoit comme thématique d'intervention sur la sécurité publique.

A ce titre il est indispensable de bénéficier d'une subvention la plus élevée possible d'un montant de 80%. Il précise que si la commune n'obtient pas 80% de subvention elle ne sera financièrement pas en mesure de faire les travaux, et, si elle obtient 80% que pour l'un des deux projets elle ne réalisera que ce dernier.

Un accord unanime a été donné

# DEMANDE DE SUBVENTION - MICROPROJET TRANSFRONTALIER (DE 016 2022)

Un pôle d'art photographique à Villefranche de Conflent

Dans le cadre du centre international d'art photographique, nous avons monté un projet européen transfrontalier en partenariat avec Perpignan photo culture en Catalogne, la fédération photographique de France, les clubs photographiques Montphoto de Lloret del Mar et le club Montcada i Reixach ainsi que les fédérations photographiques de France, de Catalogne et d'Espagne. C'est Villefranche, en tant que centre international qui est le porteur de projet.

Ce projet a vocation à développer l'offre culturelle et l'art dans la cité, mais aussi de participer au rayonnement transfrontalier de Villefranche. En effet, l'offre culturelle de la cité doit se diversifier, interactive et plus ludique afin de satisfaire les visiteurs de la cité. De plus, le financement étant issu des fonds européens, ce projet se doit de faciliter les échanges transfrontaliers et d'inclure le public catalan dans l'offre de la cité.

Ce projet se décline en plusieurs micro projets :

- La Galerie Valette accueillera, sur un an et demi, une dizaine d'expositions issues d'Occitanie et de Catalogne.
- Deux chemins photographiques de 6 semaines seront présentés aux visiteurs de la cité.
- Trois ateliers de photographie, répartis sur un an et demi seront présentés au public.

 Une exposition de Villefranche sera réalisée et diffusée sur place, en Espagne et aussi dans les 12 sites du réseau Vauban

Afin d'atteindre le jeune public, le centre de photographie sera accompagné par le Collectif la Clé sur les actions de pédagogie. Le PNR est également un associé du projet puisque l'ensemble des actions auront lieu sur son territoire, mais également parce que plusieurs expositions attendues ont pour thème la préservation de l'environnement.

De leurs côtés, les clubs Catalans auront le même type d'animation.

L'aide demandée est de 25 000 €, elle se répartit de la façon suivante :

- 13 600 € pour les activités à Villefranche
- 11 400 € pour les activités en Catalogne.

Le projet ne demande pas de financement complémentaire par les organisateurs et les activités seront réalisées en fonction du montant obtenu.

Je vous demande donc d'approuver cette demande au pôle transfrontalier européen.

#### Un accord unanime a été donné

### 71 Rue Saint Jean: Remboursement frais EDF

Depuis la mise en location de cet immeuble le nécessaire n'ayant pas été fait au niveau du changement de nom du compteur électrique, la commune a reçu les factures, il conviendra d'émettre un titre à l'encontre de la locataire pour le remboursement.

La dernière facture n'étant pas encore arrivée ce point sera présentée à un prochain conseil municipal.

# Résolution d'intention pour la récupération de domanialité sur le chemin Sainte Eulalie (DE 017 2022)

Des discussions sont en cours avec la mairie de FUILLA et Monsieur le Sous-Préfet pour la cession du chemin vicinal dit « Chemin Sainte Eulalie » à partir de la parcelle 66, au niveau de la passerelle de la SNCF jusqu'à la sortie du chemin à l'école maternelle au Faubourg.

Afin d'empêcher la fermeture du dit chemin par la mairie de FUILLA suite aux éboulements liés à la tempête Gloria de 2020, la municipalité de Villefranche de Conflent pourrait récupérer la domanialité du dit chemin. Les discussions en cours :

Les 2 conseils municipaux devront voter l'entente qui transfère la domanialité du chemin Sainte Eulalie de FUILLA à VILLEFRANCHE DE CONFLENT.

Au préalable, suite à l'étude du RTM qui faisait apparaître la situation et présentait les zones à travailler :

- La municipalité de FUILLA fait une demande de maîtrise d'œuvre pour définir les coûts et un phasage
- La municipalité de FUILLA demande un avis au RTM sur les périodes de fermeture liées aux évènements climatiques
- La municipalité de FUILLA organise une fermeture matérielle en temps d'aléa climatique et de pluie
- Le transfert de propriété du chemin devra se faire en 2 étapes
  - 1. Délibération des deux conseils municipaux sur le principe d'une procédure de cession
  - 2. Délibération formelle des deux conseils municipaux sur un protocole d'entente

Un courrier co-signé sera adressé aux financeurs pour les alerter sur la situation et leur demander des subventions

Je vous demande donc d'approuver le principe d'une mise en place d'une procédure de cession du chemin de FUILLA à VILLEFRANCHE DE CONFLENT

#### Un accord unanime a été donné

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Centre d'examen de santé : Les travaux se dérouleront à partir de juin, à un montant de 72 000 euros environ, pris en charge par la CPAM.
  - 1 fois par semaine sensibilisation sur des sujets comme l'addition, nutrition. etc. Les habitants seront les bienvenus sur tous les ateliers.
- TRAVAUX RUE SAINT JACQUES : Une possibilité pour une probable aide de subvention qui permettrait d'amortir les importants frais des travaux.

La séance est levée à 20h